



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :

Olivier FERULLO

Tél : 05 57 95 02 49

Mél : olivier.ferullo@culture.gouv.fr

Référence : PC06404122P0024-1

Bordeaux, le 9 février 2023

Le Préfet de région

à

Direction départementale des Territoires et de la Mer
des Pyrénées-Atlantiques / Pôle Urbanisme Béarn

Cité Administrative

Boulevard Tourasse / CS 57577

64032 PAU

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : ARESSY (PYRENEES-ATLANTIQUES), Lieu-dit Les Crêtes (centrale photovoltaïque au sol)
PC06404122P0024
Votre courrier du 23 janvier 2023
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 23 janvier 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
La Conservatrice régionale adjointe de l'Archéologie par intérim

Emeline DENEUVE